

**ALGERIE TELECOM SPA**  
**Direction Opérationnelle Des Telecom de Mila**

Sous-Direction Technique  
Département Réseau de Transport  
Réf : AT/DOT MILA/SDTO/DRT / 30/2024

**A Monsieur**  
**ETP KHOUALED HASSINA**  
**Adresse : CITE AHCEN DOUES GRAREM GOUGA**

**Objet : Mise en Demeure N° 02.**  
**Projet : TRAVAUX DE DEPLACEMENT DU CABLE FO CH-LAID—BOUFOULA AU NIVEAU DE**  
**L'INTERSECTION RN5--TELEGHMA**  
**ODS : N° : 163/DRT/SDT/2024 du 23/09/2024.**

Il nous a été signalé que votre entreprise est en situation d'absence depuis l'ouverture de chantier en date du 02/10/2024 jusqu'à ce jour, ou les travaux n'ont pas encore entamer, sans aucune raison valable, ce qui constitue un non-respect de vos engagements contractuels.

A cet effet et à compter de la date de la réception de la présente, nous avons le regret de mettre votre entreprise en demeure pour la deuxième fois(02) afin de reprendre les travaux, renforcer le chantier en moyens humains et matériels pour rattraper le retard et lever toutes les réserves dans un délai de huit (08) jours.

En cas de non prise en charge, Algérie télécom se réserve tous les droits de prendre les dispositions contractuelles adéquates à ce sujet.

A Mila le : 17 OCT 2024



Directeur Opérationnel  
des Télécommunications de Mila

Signé: M. MAIZI Foued